

Commune de
Corminbœuf



BULLETIN D'INFORMATION

N° 6

Décembre 2018

SOMMAIRE

3	Le mot de la Syndique
5-13	Budgets 2019
14-15	Règlements
16-23	Annonces

LE MOT DE LA SYNDIQUE

Attention travaux ! C'est par cet avis que se caractérise l'année 2018, et c'est sans doute le bon moment pour faire le point. Des travaux, nous en avons vus de tous les côtés, et nous en avons également subi toutes les étapes. Plusieurs chantiers communaux sont arrivés à leur terme; les travaux de mise en séparatif au Champ de la Vigne, au début de la Route de Givisiez et au Chemin de la Forêt. D'autres ont commencé, tels que la suite de la mise en séparatif de la Route de Givisiez, la construction du bâtiment de l'accueil extrascolaire et l'aménagement du terrain synthétique de football. Par ailleurs, certains n'en sont qu'au stade de la mise à l'enquête, par exemple l'aménagement de la place de pétanque. Enfin, d'autres ont entièrement été menés à bien durant l'année, de la mise à l'enquête à l'achèvement des travaux. Je citerais en particulier le réaménagement de l'administration communale, et c'est un réel plaisir de pouvoir vous accueillir dans des locaux lumineux, modernes et conviviaux. Un autre chantier indépendant de notre volonté a perturbé la vie de notre commune : la construction du Pont du Tigulet. Ce pont permet la suppression du passage à niveau de Givisiez, fermé 30 minutes par heure et nous espérons vivement que son ouverture amènera davantage de fluidité.

Si tous ces travaux sont visibles, il en est d'autres qui le sont moins mais qui ont néanmoins mobilisé beaucoup d'énergie. Il s'agit notamment de l'harmonisation et l'adaptation aux nouvelles lois de nos règlements communaux. Ainsi, les deux règlements sur les eaux auront des incidences pécuniaires que nous nous sommes efforcés de limiter dans la mesure de

nos possibilités. Ces différents règlements seront présentés lors de notre prochaine Assemblée communale.

Et le Grand-Fribourg ? Où en est-on ? Différents groupes travaillent d'arrache-pied pour construire une nouvelle commune conviviale et proche de ses citoyens, mais également dynamique, efficace et suffisamment grande pour avoir son mot à dire et surtout être entendue par toutes les instances étatiques. La force de la nouvelle commune sera, non seulement dans sa taille, mais surtout dans sa capacité à rester à l'écoute de ses citoyens et à conserver l'esprit de proximité qui règne

« La force d'une société se mesure à l'attention qu'elle porte à chacun de ses membres. »

dans chacune des communes actuelles qui la composeront. Ce sont en particulier ces priorités que nous défendons dans le travail de l'Assemblée Constitutive. Le site www.grandfribourg.ch est en ligne depuis le mois de juillet et présente les thèmes, les enjeux et de nombreux aspects de ce projet. Un point d'information est également à l'ordre du jour de l'Assemblée communale. Vos remarques et vos suggestions sont toujours les bienvenues.

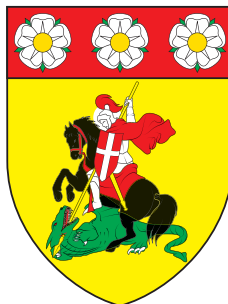
A la fin de cette année mouvementée le Conseil communal formule ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Anne-Elisabeth Nobs

CONVOCAATION

à l'Assemblée communale ordinaire

Les citoyennes et citoyens actifs
de la commune de CORMINBŒUF
sont convoqués en Assemblée
communale ordinaire, le



mardi 11 décembre 2018
à 19 h 30
à la Halle polyvalente
à Corminboeuf

ORDRE DU JOUR:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminboeuf du mardi 29 mai 2018. Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée. Il est publié sur le site www.corminboeuf.ch.

2. Budgets 2019

- 2.1** Budget de fonctionnement
- 2.2** Budget des investissements

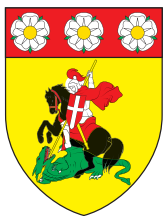
3. Approbation des nouveaux règlements :

- 3.1** Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
- 3.2** Règlement relatif à la distribution de l'eau potable
- 3.3** Règlement du cimetière et de la chapelle mortuaire de Belfaux

4. Fusion du Grand-Fribourg

5. Divers

LE CONSEIL COMMUNAL



2. Budgets 2019

2.1 Budget de fonctionnement 2019

Le budget de fonctionnement pour l'année 2019 est en augmentation d'environ 900 000 francs, soit 7%, comparativement à l'année dernière, tant au niveau des charges que des produits. L'enseignement, les affaires sociales et surtout l'environnement sont les principaux chapitres concernés. D'une manière générale, les charges liées et les impôts augmentent également proportionnellement à l'augmentation de la population.

Malgré ces augmentations, le budget est équilibré et présente un léger bénéfice de 4 343 francs.

Les documents détaillés du budget sont à disposition sur le site internet de la commune ou sur demande au secrétariat communal.

Analyse du budget de fonctionnement 2019

Le tableau ci-après représente une vue d'ensemble des charges et des produits, en comparaison avec le budget 2018. Les écarts significatifs vous seront expliqués dans l'analyse par dicastère.

Dicastère	Budget 2019		Budget 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	1 049 400	32 500	1 030 333	32 350
Ordre public	312 865	3 000	283 865	28 000
Enseignement	3 689 783	34 000	3 544 900	38 000
Culte, culture et loisirs	509 570	23 500	507 175	22 500
Santé	975 100	6 000	885 400	6 000
Affaires sociales	1 886 800	163 000	1 752 200	138 000
Transports/communications	1 380 215	63 000	1 352 477	63 000
Aménagement/environnement	1 495 250	1 060 730	1 161 166	769 906
Economie	106 650	16 500	111 451	16 500
Finances et impôts	1 508 297	11 516 043	1 402 813	10 925 250
TOTAUX	12 913 930	12 918 273	12 031 780	12 039 506
Résultat	4 343		7 726	

0. Administration

Le chapitre de l'Administration enregistre une augmentation des charges de 18 917 francs. Les produits sont stables.

À la suite de la fusion des communes de Corminboeuf et Chésopelloz, les archives ont été centralisées. Profitant de cette occasion le Conseil communal a décidé de traiter les archives historiques.

Il a également été décidé de mettre sur pied un concept de santé et de sécurité au travail et d'intensifier la formation continue des collaborateurs.

2020 étant l'année du 30^e anniversaire du jumelage avec la commune fran-

çaise de Fussy, le Conseil communal a prévu un montant de 15 000 francs pour les festivités afin de répartir la charge sur 2 ans.

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	1 049 400	32 500	1 030 333	32 350	1 102 035	29 939
Charges nettes			Ecart 2018		Ecart 2017	
B. 2019	B. 2018	C. 2017	francs	%	francs	%
1 016 900	997 983	1 072 096	18 917	1.9	-55 196	-5.4

1. Ordre public

Les charges nettes de ce dicastère augmentent de 54 000 francs.

On notera tout particulièrement une augmentation des coûts liés au Service des Curatelles de la Sonnaz de 25 000 francs.

Dans un souci d'harmonisation des pratiques de nos deux communes fusionnées, le Conseil communal a décidé de ne plus prélever de taxe d'exemption pour les pompiers. Il résulte une baisse des recettes de 25 000 francs.

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Ordre public	312 865	3 000	283 865	28 000	285 341	24 423
Charges nettes			Ecart 2018		Ecart 2017	
B. 2019	B. 2018	C. 2017	francs	%	francs	%
309 865	255 865	260 918	54 000	17.5	48 947	15.8

2. Enseignement

Les charges liées sont en augmentation, tant au niveau du cycle primaire (30 000 francs) que du cycle secondaire (47 000 francs). La question de la répartition de la prise en charge des achats de fournitures scolaires n'étant pas encore clairement définie, le Conseil communal a prévu un montant supplémentaire de 15 000 francs. Une participation de l'Etat de 10 000 francs a également été budgétisée.

La participation des parents aux sorties scolaires et au camp de ski a été recalculée selon les directives de la DICS.

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Enseignement	3 689 783	34 000	3 544 900	38 000	3 599 887	49 350
Charges nettes			Ecart 2018		Ecart 2017	
B. 2019	B. 2018	C. 2017	francs	%	francs	%
3 655 783	3 506 900	3 550 537	148 883	4.1	105 246	2.9

3. Culte, culture et loisirs

Les charges de ce dicastère sont en légère augmentation, compensées par une diminution des imputations internes.

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Culte, culture et loisirs	509 570	23 500	507 175	22 500	531 731	28 607
Charges nettes			Ecart 2018		Ecart 2017	
B. 2019	B. 2018	C. 2017	francs	%	francs	%
486 070	484 675	503 124	1 395	0.3	-17 054	-3.5

4. Santé

Composé essentiellement de charges liées, ce dicastère enregistre une hausse significative des coûts relatifs à la participation au Service d'Aide et Soins à Domicile (20 000 francs) ainsi que la participation aux frais des EMS (60 000 francs).

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Santé	975 100	6 000	885 400	6 000	837 709	1 418
Charges nettes			Ecart 2018		Ecart 2017	
B. 2019	B. 2018	C. 2017	francs	%	francs	%
969 100	879 400	836 291	89 700	9.3	132 809	13.7

5. Affaires sociales

Le dicastère des affaires sociales présente une augmentation de ses charges nettes de 109 600 francs.

L'accueil extrascolaire prendra possession de ses nouveaux locaux à la rentrée 2019. Le Conseil communal a prévu une augmentation de la capacité d'accueil de 40%. Il en résulte une augmentation significative des charges salariales. Les recettes attendues augmentent également.

Les coûts liés aux institutions spécialisées pour personnes handicapées présentent une hausse de 46 400 francs.

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Affaires sociales	1 886 800	163 000	1 752 200	138 000	1 642 799	109 161
Charges nettes			Ecart 2018		Ecart 2017	
B. 2019	B. 2018	C. 2017	francs	%	francs	%
1 723 800	1 614 200	1 533 638	109 600	6.4	190 162	11

6. Transports et communications

Pour le dicastère des transports et communications, les charges nettes augmentent de 27 738 francs.

Il est envisagé de procéder à différents travaux d'entretien des installations. En particulier, un montant de 30 000 francs est destiné à l'entretien du silo à sel. Une nouvelle épareuse sera également achetée pour un montant d'environ 40 000 francs.

Ces montants sont en partie compensés par la baisse des imputations internes.

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Transports et communications	1 380 215	63 000	1 352 477	63 000	1 254 426	52 625
Charges nettes			Ecart 2018		Ecart 2017	
B. 2019	B. 2018	C. 2017	francs	%	francs	%
1 317 215	1 289 477	1 201 801	27 738	2.1	115 414	8.8

7. Aménagement et environnement

Le budget 2019 a été établi sur la base des nouveaux règlements sur les eaux usées et potables qui vous sont présentés ce soir pour approbation. Ceux-ci prévoient l'encaissement de nouvelles taxes servant à alimenter une réserve pour les investissements et rénovations futurs. Pour l'eau potable, les taxes de base se montent à 202 600 francs et les taxes de consommation à 165 400 francs (contre 230 000 francs de vente d'eau en 2018).

Pour les eaux usées, les taxes de base se montent à 195 000 francs, les taxes d'exploitation à 166 000 (contre 210 000 francs en 2018).

Différents travaux ont été entrepris en 2018 (mise en séparatif de la route de

Givisiez, assainissement du Chemin de la Forêt). Nous devons dès lors tenir compte d'un amortissement et d'intérêts. Des travaux d'entretien de moindre envergure sont également prévus en 2019.

Pour rappel, ce dicastère est soumis au principe de l'autofinancement, les recettes doivent couvrir les dépenses, sauf pour la gestion des déchets où une couverture d'au moins 70% est nécessaire.

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Aménagement et environnement	1 495 250	1 060 730	1 161 166	769 906	1 185 972	827 038
Charges nettes			Ecart 2018		Ecart 2017	
B. 2019	B. 2018	C. 2017	francs	%	francs	%
434 520	391 260	358 934	43 260	10	75 586	17.4

8. Economie

Les charges nettes du chapitre de l'Economie étant en légère diminution, il n'y a pas de commentaire particulier à apporter.

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Economie	106 650	16 500	111 451	16 500	78 494	13 520
Charges nettes			Ecart 2018		Ecart 2017	
B. 2019	B. 2018	C. 2017	francs	%	francs	%
90 150	94 951	64 974	- 4 801	-5.3	25 176	27.9

9. Finances et impôts

Pour le dicastère des finances, les produits nets augmentent de 485 309 francs. Les montants des impôts des personnes physiques et morales sont basés sur la statistique fiscale établie par le Service cantonal des Contributions. Cette statistique prend comme base la période 2016, majorée d'un taux de progression. Le Conseil communal a adapté les montants de recettes fiscales sur la base des éléments en sa possession. Ainsi, il prévoit une augmentation des recettes fiscales (personnes physiques et morales) d'environ 290 000 francs.

La contribution immobilière ainsi que l'impôt sur les droits de mutation ont également été revus à la hausse, en tenant compte notamment de l'entrée en jouissance des nouveaux acquéreurs dans les différents quartiers.

La péréquation financière pour 2019 est supérieure à celle de l'année 2018, avec une hausse de la charge nette de 82 772 francs.

Plusieurs emprunts portant des intérêts élevés ont été renouvelés ou remboursés cette année, la situation actuelle du marché nous permet de

réduire la charge d'intérêt de 100 000 francs.

Finalement, afin de réduire la charge relative aux pertes sur débiteurs, nous avons prélevé un montant de 40 000 francs sur la réserve disponible au bilan.

	Budget 2019		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Finances et impôts	1 508 297	11 516 043	1 402 813	10 925 250	2 236 914	11 670 153
Produits nets			Ecart 2018		Ecart 2017	
B. 2019	B. 2018	C. 2017	francs	%	francs	%
10 007 746	9 522 437	9 433 239	485 309	4.9	574 506	5.7

2.2 Budget des investissements 2019

Le budget d'investissement 2019 présente un total de 6 520 445 francs d'investissements bruts pour des recettes de 684 355 francs, soit des investissements nets de 5 836 090 francs.

De ce total, 4 586 090 francs ont déjà été votés lors des assemblées précédentes.

Aucun investissement particulier ne sera voté ce soir.

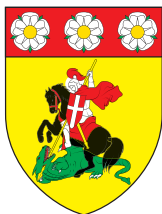
Un total de 1 250 000 francs sera voté ultérieurement.

	Désignation	Dépenses	Recettes
1	Investissements dont les objets ont déjà été votés lors des assemblées précédentes		
	Rénovation des bâtiments	–	–
	Réfection des collecteurs rte Givisiez et Champ Vigne	400 000.00	–
	Construction terrain synthétique	730 000.00	–
	Réfection des collecteurs Ch. de la Forêt	150 000.00	–
	Crédit d'étude zone de détente	20 000.00	–
	Crédit d'étude agrandissement vestiaires du foot	20 000.00	–
	Aménagement d'une place de pétanque	120 000.00	–
	Réfection du réseau routier	250 000.00	–
	Réaménagement Rte Givisiez et Rte Jo-Siffert Valtraloc	800 000.00	–
	Réfection des collecteurs rte de Givisiez 2ème étape	200 000.00	–
	Réaménagement des locaux de l'administration	50 000.00	–
	Projet de construction d'un bâtiment AES	2 000 000.00	–
	Achat terrain RF 893	500 000.00	–
	Ventes de terrain zone centre	–	600 000.00
	Taxes de raccordement	–	20 000.00

	Désignation	Dépenses	Recettes
	Taxes de raccordement	–	40 000.00
	Investigations pour un éventuel assainissement de la décharge des Esserts	30 445.00	–
	Subventions canton et commune	–	24 355.00
	Total	5 270 445.00	684 355.00

2	Investissements dont les objets seront votés lors de l'assemblée du 11 décembre 2018		
----------	---	--	--

3	Investissements dont les objets seront votés ultérieurement		
	Etude bâtiment de la zone centre	150 000.00	–
	Chemins pédestre	30 000.00	–
	Transformation zone sportive	200 000.00	–
	Modération de trafic	400 000.00	–
	Construction de conduites	240 000.00	–
	Reprise des infrastructures	100 000.00	–
	Construction et réfection de canalisations	70 000.00	–
	Reprises des infrastructures	50 000.00	–
	Etude places de parc	10 000.00	–
	Total	1 250 000.00	–
	Total des investissements bruts	6 520 445.00	684 355.00
	Total des investissements nets	–	5 836 090.00



3. Approbation des nouveaux règlements

3.1 Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

Conformément à la loi cantonale sur les eaux du 18 novembre 2009, entrée en vigueur le 1er janvier 2011, le Conseil communal a élaboré un nouveau règlement concernant l'évacuation des eaux claires et usées.

Une première version avait été publiée dans le bulletin d'information no 5. Ce règlement avait été soumis à l'appréciation de M. Prix qui nous avait fait parvenir ses remarques quelques jours avant l'Assemblée du 29 mai dernier. A la dernière minute le Conseil communal avait décidé de retirer cet objet afin de vous présenter une version qui corresponde aux recommandations reçues.

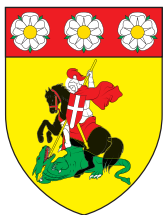
Dans le texte qui vous est soumis maintenant, les principaux changements par rapport au règlement en vigueur actuellement concernent les taxes de raccordement, la charge de préférence et la taxe de base. Il s'agit d'une obligation légale pour les communes de proposer

des taxes permettant d'élaborer une planification financière.

Le Conseil communal a examiné avec une très grande attention quelles seraient les implications pour les citoyens. Une présentation vous sera proposée au cours de l'Assemblée communale par M. Frédéric Monney du bureau d'ingénieurs RWB.

En cas d'acceptation par l'Assemblée communale de Corminboeuf, le présent règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2019.

Le Conseil communal vous propose d'accepter le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux tel que présenté dans la brochure séparée.



3.2 Règlement relatif à la distribution de l'eau potable

Conformément à la loi cantonale sur les eaux du 6 octobre 2011, entrée en vigueur le 1er mai 2014, le Conseil communal a élaboré un nouveau règlement concernant la distribution de l'eau potable.

Dans le texte qui vous est soumis, les principaux changements par rapport au règlement en vigueur actuellement concernent les taxes de raccordement, la charge de préférence et la taxe de base. Il s'agit d'une obligation légale

pour les communes de proposer des taxes permettant d'élaborer une planification financière.

Le Conseil communal a examiné avec une très grande attention quelles seraient les implications pour les citoyens. Une présentation vous sera proposée au cours de l'Assemblée communale par Mme Julie Carron du bureau d'ingénieurs RWB.

En cas d'acceptation par l'Assemblée communale de Corminboeuf, le présent règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2019.

Le Conseil communal vous propose d'accepter le nouveau règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable tel que présenté dans la brochure séparée.

3.3 Règlement relatif au cimetière et à la chapelle mortuaire de Belfaux

Le cercle d'inhumation de Belfaux règle la gestion et l'utilisation de la chapelle funéraire et du cimetière de Belfaux. Suite aux différentes fusions, l'ancienne convention a dû être mise à jour ainsi que les règlements y relatifs.

Un règlement de référence a été adopté par la commune siège, Belfaux. Les dispositions sont pour la plupart

maintenues et les procédures liées à l'inhumation y sont détaillées de façon plus explicite.

Chaque autre commune doit ensuite adopter son propre règlement qui contient principalement des renvois à celui de Belfaux ainsi qu'une annexe fixant les tarifs.

En cas d'acceptation par l'Assemblée communale de Corminboeuf, le présent règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2019.

Le Conseil communal vous propose d'accepter le nouveau règlement communal relatif au cimetière et à la chapelle mortuaire de Belfaux tel que présenté dans la brochure séparée.



Subvention communale – vélos électriques

La commune de Corminboeuf est certifiée « Cité de l'énergie », c'est-à-dire une commune qui s'engage de façon permanente en faveur de l'utilisation efficace de l'énergie, de la protection du climat, des énergies renouvelables et d'une mobilité respectueuse de l'environnement.

Dans ce cadre, la Commune de Corminboeuf encourage ses habitants à changer leurs habitudes de transport en leur offrant une subvention de CHF 300.- à l'achat d'un vélo électrique en 2018 ou en 2019.

Le formulaire de demande de subvention est à disposition sur le site internet ou au guichet.



COURS de ski et de snowboard



Chers parents,

Chaque année, le **Ski-club St-Georges** organise six journées de cours pour les jeunes du village et de la région. Ces cours ont lieu le samedi dans la station du Moléson, sous la responsabilité de moniteurs JS reconnus. Ils auront lieu les **19 et 26 janvier** ainsi que les **2, 9, 16 et 23 février**.

La journée, comprenant le transport, le cours et l'abonnement journalier revient à Frs 50.00 par enfant.

Vous trouverez toutes les informations concernant ces journées et le formulaire d'inscription online à remplir jusqu'à fin novembre sur notre site Internet:

<http://www.sc-stgeorges.ch/cours>

Nous nous réjouissons de vous revoir cet hiver sur les pistes de ski de notre région !

St-Nicolas est de passage à Corminbœuf



Venez l'accueillir

le dimanche 2 décembre 2018 dès 16h30

**à la cabane forestière de Corminbœuf
Thé, vin chaud et friandises offerts**

**Merci de laisser votre voiture au manège
et de vous rendre à pied à la cabane
Pensez à prendre une lampe de poche !**

Commission culturelle de Corminbœuf

COMMISSION
CULTURELE





Société théâtrale Le Corminois

Depuis le début septembre, les actrices et acteurs ont mis leurs méninges en position « on-line »

Avec Thierry Siffert et Samuel Corminboeuf, passionnés et talentueux metteurs en scène, nous préparons, pour notre cher et fidèle public une comédie de Bernard Lenne

« Qui c'est qui porte la culotte ? »

*C'est la guerre ! Le Maréchal Pétain vient de signer l'armistice...
Pendant ce temps, dans un petit village du Poitou, plus précisément dans l'épicerie-
bar d'Odette, la vie continue tant bien que mal... Clients plaintifs, mari trouillard, :
Curé pique-assiette, voisins commères et collabo et.. des valises abandonnées....*

Deux questions tarabustent la petite communauté :

A qui appartiennent-elles et surtout

Qui est en train de tambouriner à la porte de l'épicerie ?

Nos représentations à la halle polyvalente de Corminboeuf

15 – 16 et 17 février 22 – 23 et 24 février 01 et 02 mars 2019 vendredi et samedi à 20 h 00 dimanche à 17 h 00
--

Merci de venir nombreux nous soutenir

Nous vous promettons un joyeux divertissement !

Société théâtrale Le Corminois

La société est ouverte à toutes et tous, envie de nous rejoindre ? Nous vous accueillons avec plaisir.

Plus d'infos sur notre site web www.lecorminois.ch



Maison de la Petite Enfance

Duvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 16h00

Route des Arsenaux 23 - 1700 Fribourg

La Maison de la Petite Enfance de Fribourg est ouverte aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte de confiance.

On y vient sans rendez-vous.

Les petits rencontrent d'autres enfants, expérimentent autonomie et socialisation dans un espace de jeux.

Les adultes peuvent échanger avec d'autres parents, partager leurs préoccupations quotidiennes ou souffler un moment...

Deux professionnel/les de la petite enfance assurent l'accueil par une écoute et une attention apportée tant à l'enfant qu'au parent qui l'accompagne.

www.maison-petite-enfance.ch

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



Enfant malade ?
Parent malade ?
Problème de garde imprévu ?



Chaperon Rouge
Service de garde
d'enfants à domicile
en urgence

CONTACT

De 07h30 à 11h30 au **026 347 39 49**

De 20h00 à 21h00 au **076 347 39 49**

www.croix-rouge-fr.ch

LE MANOIR

*Le Manoir et la paroisse de
Givisiez - Granges-Paccot
vous adressent une*

INVITATION



**à participer à la crèche vivante dans la cour du
Manoir, le samedi 22 décembre 2018 à 18h.**

*Après la célébration, les résidents du Manoir et les paroissiens sont invités
à se rencontrer autour d'une tasse de thé et d'un morceau de pain*

- > 12 ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX (EMS)
DU DISTRICT DE LA SARINE
- > 6 ANTENNES DU SERVICE D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE
- > COMMISSION DES INDEMNITÉS FORFAITAIRES

Un seul numéro :
026 425 55 25

BIENVENUE AU CENTRE DE COORDINATION DU RÉSEAU SANTÉ DE LA SARINE

www.santesarine.ch/cdc




RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE
**CENTRE DE
COORDINATION**

NOUVEAU

Un guichet unique est à la disposition des personnes âgées et de leurs proches. Il réceptionne les demandes afin d'orienter chacun vers l'offre la plus adaptée à ses besoins.

Une nouveauté au service des personnes âgées et de leurs proches

Le Centre de coordination du Réseau santé de la Sarine (RSS) a pour objectif de coordonner le plus efficacement possible les différentes prestations destinées aux personnes âgées de notre district (EMS, Aides et soins à domicile, Indemnités forfaitaires).

Il facilite grandement l'accès des personnes âgées et de leur famille aux prestations du RSS et des EMS du district.

Le personnel de ce guichet unique oriente les personnes concernées vers les services les plus adaptés et gère les demandes d'entrée dans les 12 EMS, qui, à eux tous, accueillent 900 résidentes et résidents.

Le Centre de coordination assure aussi le lien entre les hôpitaux, les cliniques, les médecins, les partenaires médico-sociaux et les EMS et permet ainsi d'avoir une vision globale des besoins dans le district.

RSS - Centre de coordination

Le Quadrant
Rue St-Nicolas-de-Flüe 2, 1700 Fribourg
T : 026 425 55 25
www.santesarine.ch/cdc


RÉSEAU SANTÉ
DE LA SARINE
**CENTRE DE
COORDINATION**





Corminboeuf est un village où il fait bon vivre ! « l'Atelier d'Histoire » a retrouvé la trace des deux centenaires (à sa connaissance) que les familles du village ont pu fêter à ce jour. A 60 ans d'intervalle, nous pouvons constater une évolution de la perception d'un tel événement.

M. Laurent Haeffliger 1855 – 1955

M. Laurent Haeffliger est né le 27 avril 1855, à Triengen, dans le district de Sursee/LU.

Il est arrivé dans le canton de Fribourg, avec son père en 1868 (il n'avait alors que 13 ans). D'abord à Guin, puis à Froideville et enfin à Corminboeuf où il vécut des jours relativement heureux durant plus de 60 ans.

Avec son épouse, âgée de 3 ans de moins, ils eurent cinq fils (tous agriculteurs comme lui) et deux filles. Laurent eut le chagrin de perdre sa bien-aimée en 1931.



*Portrait de M. Laurent Haeffliger
17 décembre 1954.
Ci-contre : détail du fauteuil.*

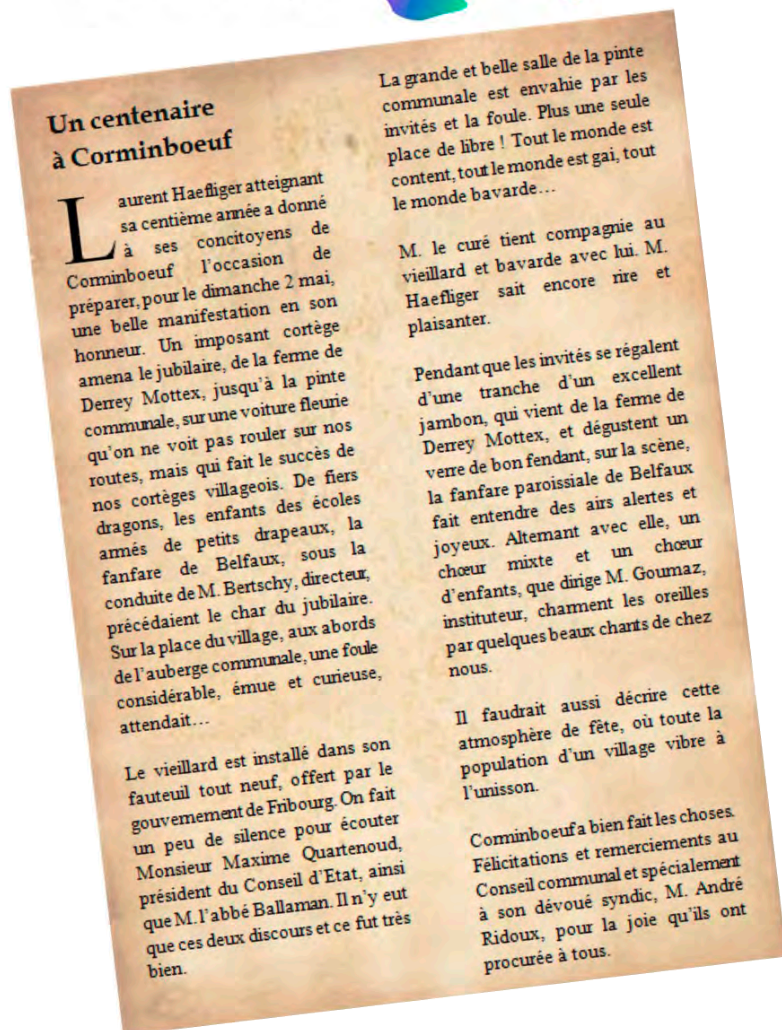


A l'occasion de son entrée dans sa 100^{ème} année, des journalistes de l'époque s'étaient rendus chez lui pour une interview. En voici un extrait :

Laurent était décrit comme un homme robuste au sourire malicieux. Il était brave et se plaignait de ne plus pouvoir travailler autant qu'il le voudrait. Son fils, Pascal, avait déclaré que son père avait un solide appétit et une forte constitution. Ce dernier coupait d'ailleurs encore son bois avec une force de taureau.

De conviction chrétienne, M. Haeffliger attachait une grande importance à sa religion. Ce jour-là, il montra aux journalistes avec fierté une croix qui lui avait été remise par un prêtre.

Une légère toux, un peu de rhumatisme, ce sont les seuls ennuis dont souffrait M. Haeffliger, cet homme au profil régulier et aux yeux bleus, tout comme le ciel qu'il n'était pas pressé de rejoindre.



Parution dans « La Liberté » du 7 mai 1954.

Suite à une confusion, M. Haeffliger avait déjà été annoncé dans sa 100^{ème} année une année plus tôt le 25 avril 1953 !

Mme Lucie Angéloz 1915 - 2017



Parution dans « La Liberté » du 28 juin 2014 . L'illustration ((c) Vincent Murith) montre Mme Angéloz avec la délégation du Conseil d'État lors de la cérémonie « du fauteuil ». Pour la petite histoire, les centenaires peuvent maintenant choisir leur cadeau entre le traditionnel fauteuil ou une belle cargaison de bouteilles de vin.

Ci-contre : Mme Angéloz a pu de son vivant découvrir le nouveau pont de la Poya. Il est possible qu'elle ait vu la transformation du pont de Grandfey (1925) et assurément la reconstruction du pont actuel du Gottéron (1962).



Née le 25 juin 1915, est la 3ème d'une famille de onze enfants dont les parents sont Julien et Julie Stalder de La Corbaz.

Elle suit sa scolarité à La Corbaz puis l'école ménagère à la Rue de Morat et termine ses études par l'école de nurse en 1939 à Bertigny.

Lucie exerce sa profession en France, à Limoges, à Briançon et en Italie à Rome, puis en Suisse à Sion et à Fonds pour la famille de Werra.

En 1942, elle épouse Georges Angéloz, charpentier et menuisier à Corminboeuf. De cette union naissent deux filles et un garçon. Ses qualités de nurse et de bonne cuisinière ont été appréciées par sa famille.

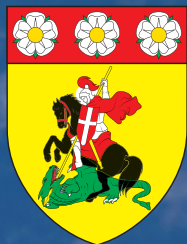
Elle aimait la justice. Pour elle, il n'y avait pas de demi-mesure : c'était juste ou faux.

Comme épouse d'un chef d'entreprise, elle a dû se familiariser avec les travaux administratifs.

A 50 ans, Lucie décide de passer son permis de conduire : examen le plus ardu de sa vie, mais finalement – que du bonheur – Lucie a acquis ainsi son autonomie. Lucie a conduit sa voiture durant 43 ans sans accident. A 93 ans, de son propre chef « enfin presque » elle décide de remettre son bleu aux autorités. « Pendant que tout va bien » dit-elle, le jour de ses 100 ans.

Lucie Angéloz s'est éteinte à l'âge de 103 ans.

L'Atelier est ouvert à toutes les personnes intéressées par l'histoire de notre village. Retrouvez les publications précédentes de l'Atelier d'histoire et consultez le site pour connaître les prochaines réunions : www.corminboeuf.ch et suivre Invitation cordiale !



Administration communale

Route du Centre 25 • 1720 Corminboeuf • Tél.: 026 475 26 46 • Fax: 026 475 30 58
email: commune@corminboeuf.ch • www.corminboeuf.ch